



Région Bretagne | Rannvro Breizh | Rejion Bertègn

Direction des transports et des mobilités

Espace territorial Armor

Antenne des transports de Saint-Brieuc

Personne chargée du dossier : Romain FERDINANDI, Adjoint
à la Cheffe de service

Courriel : antennedesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : 19/DITMO/antenne de Saint-Brieuc/SD

Mesdames et Messieurs les Maires

Des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le **29 MARS 2024**

Objet : Arrêts 2024/2025 - Circuits de transport scolaire - réseau BreizhGo

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

La Région Bretagne est responsable de la mise en œuvre des transports scolaires, dès lors qu'ils ne sont pas entièrement localisés sur le territoire d'une agglomération.

En amont de la prochaine rentrée scolaire, afin de cerner au mieux les besoins nouveaux de desserte ou d'adaptation des circuits scolaires régionaux au sein de votre commune, nous souhaitons recueillir, à l'appui des demandes des familles, votre avis au regard notamment du caractère primordial de la sécurité des usagers et de l'impact de la multiplication des arrêts sur la durée des trajets. Nous souhaitons également recueillir toute suggestion de suppression ou fusion d'arrêts qui permettrait de réduire la durée des trajets actuels et ainsi améliorer les conditions de transport des élèves.

Il est important de souligner que lorsque les familles ne sont pas en capacité de déposer leur enfant au point d'arrêt, comme préconisé, l'aménagement de cheminements piétons le long des axes routiers peut fortement améliorer la sécurité des parcours. Cet aménagement est de la compétence des collectivités gestionnaires de voirie.

Vous trouverez, ci-joint, le formulaire de demande de création de point d'arrêt, à compléter et transmettre, scanné, **pour le 31 mai 2024 au plus tard**, par courriel à : antennedesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh.

Pour garantir le transport des usagers scolaires dans de bonnes conditions de sécurité, en respectant les temps de trajet énoncés, l'accès aux axes routiers doit toujours être assuré tout au long de l'année scolaire.

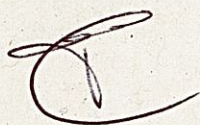
Il est ainsi essentiel que les arbres situés sur le parcours soient élagués pour permettre le passage des cars. De même, il est primordial que vous fassiez parvenir à l'adresse mail précitée la liste des travaux que vous programmez sur la voirie communale empruntée par les services BreizhGo, quinze jours en amont de leur démarrage.

Lorsqu'un axe routier est temporairement fermé, les transporteurs doivent en effet vérifier sur le terrain, en amont du début du chantier, que les déviations envisagées sont accessibles aux cars et les familles doivent pouvoir être informées des modifications de parcours plusieurs jours en amont de leur mise en œuvre.

Il est également fondamental que les déviations envisagées tiennent compte des horaires de passage des services de transport public, notamment scolaires.

Vous remerciant pour votre collaboration, je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Président,
Et par délégation
La Cheffe de l'antenne des transports
de St-Brieuc,



Françoise CREACH

PJ : Formulaire de demande de création d'un point d'arrêt- 2024/2025